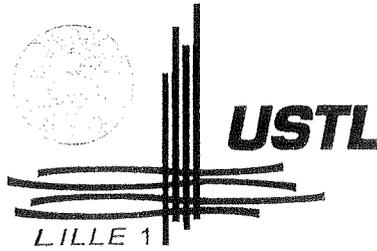


COPIE



## CONVENTION

Entre :

l'Université des Sciences et Technologies de Lille (USTL), représentée par son Président,

et :

la Société Géologique du Nord (SGN), représentée par son Président,

il est décidé ce qui suit :

La SGN fait don à l'USTL du fonds documentaire déposé à la Bibliothèque Universitaire de l'USTL depuis 1967, qui en deviendra propriétaire à compter de la date d'approbation du don par le Conseil d'Administration de l'USTL.

La Bibliothèque Universitaire de l'USTL, service commun de documentation de l'Université (SCD) en assurera la conservation, la communication et la valorisation.

Eu égard à son caractère patrimonial, l'USTL s'engage à respecter l'intégrité du fonds, qui ne saurait être ni vendu, ni cédé, ni désherbé, ni divisé. L'USTL a toute latitude pour enrichir ce fonds, par tout moyen adapté.

Les membres de la SGN bénéficient à titre gratuit d'une carte de lecteur de la Bibliothèque Universitaire de l'USTL. Dans l'hypothèse où la SGN viendrait à être dissoute, les anciens membres continueront de bénéficier d'une carte de lecteur à titre gratuit. A cette fin, la SGN communiquera au directeur du SCD de l'USTL la liste des membres en exercice de la SGN à la date de la signature de la présente convention. En cas de modification de cette liste, la SGN adressera une liste actualisée au directeur du SCD dans les meilleurs délais.

La présente convention engage tant l'USTL que toute structure qui s'y substituerait.

Villeneuve d'Ascq, le 21 juin 2007

Le Président de l'USTL

P. ROLLET

Le Président de la SGN

Francis ROBASZYNSKI